

HOLDING OCALOU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 370 AVENUE DE L'INDUSTRIE - ZONE ARTISANALE DE LEYGAT
43190 TENCE
952 424 307 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le vingt-et-un décembre,

Madame Catherine CROC,
demeurant Chalayon 43190 TENCE,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société HOLDING OCALOU,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

Après avoir pris connaissance de l'apport suivants :

- La pleine propriété de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (2 168 450) actions**, d'une valeur nominale de UN EURO (1€), entièrement libérées, de la **Société 3C**, SASU au capital de 2 169 450 €, dont le siège social est situé à TENCE (43), 370 Avenue de l'Industrie – ZA de Leygat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 952 932 002, évaluées un montant total de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (2 168 450 €)** au profit de la société **HOLDING OCALOU** ;

- que l'évaluation de cet apport qui ressort à 2 168 450 euros et les conditions dans lesquelles ils seraient effectués ont été, conformément à la loi, soumises à l'appréciation de Monsieur Yves BEGON, commissaire aux apports désigné par l'associé unique, en date du 10 octobre 2023, et dont le rapport a été déposé auprès du greffe le 13 décembre 2023 ;

- qu'en rémunération des apports ci-dessus désignés évalués à 2 168 450 euros, il lui serait attribué 2 168 450 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, de la société HOLDING OCALOU, qui seraient émises au pair à titre d'augmentation de capital ;

- que le capital se trouverait ainsi augmenté de 2 168 450 euros et serait porté à 2 178 450 euros.

A pris les décisions suivantes :

- **Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,**
- **Augmentation du capital social de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (2 168 450 €) euros par voie d'apport en nature,**
- **Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance :

- d'un contrat d'apport en date à TENCE (43) du 12 décembre 2023 aux termes duquel il fait apport à la Société de :

- La pleine propriété de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (2 168 450) actions**, d'une valeur nominale d'UN EURO (1€), entièrement libérées, de la **Société 3C**, SASU au capital de 2 169 450 €, dont le siège social est situé à TENCE (43), 370 Avenue de l'Industrie – ZA de Leygat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 952 932 002, évaluées un montant total de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (2 168 450 €)**

- du rapport de Monsieur Yves BEGON commissaire aux apports désigné par l'associée unique, en date du 10 octobre 2023 et dont le rapport a été déposé auprès du greffe le 13 décembre 2023.

Approuve cet apport et l'évaluation qui en a été faite.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide, en rémunération des apports approuvés au titre de la première décision, d'augmenter le capital social de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (2 168 450 euros)** pour le porter de DIX MILLE EUROS (10 000 euros) à **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (2 178 450 euros)**, au moyen de la création de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE** parts sociales nouvelles de UN (1) euro chacune, entièrement libérées, qui lui seront attribuées en totalité en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - APPORTS

(Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :)

"Suivant décision de l'associée unique en date du 21 décembre 2023, le capital social a été augmenté de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS** (2 168 450 euros) au moyen de l'apport effectué par Madame Catherine RANCON de :

- La pleine propriété de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (2 168 450) actions**, d'une valeur nominale de UN EURO (1€), entièrement libérées, de la **Société 3C**, SASU au capital de 2 169 450 €, dont le siège social est situé à TENCE (43), 370 Avenue de l'Industrie – ZA de Leygat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 952 932 002, évaluées un montant total de **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS** (2 168 450 €)

En contrepartie de cet apport, il a été attribué à Madame Catherine RANCON **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE** parts sociales nouvelles de 1 euro, entièrement libérées."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS** (2 178 450 euros).

Il est divisé en **DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE** (2 178 450) parts sociales de UN EURO (1 euro) chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2 178 450 et attribuées en totalité à Madame Catherine RANCON, associée unique ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE
Catherine RANCON

DocuSigned by:

RANCON Catherine

617C0F98D99E42B...